

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CL477

présenté par
Mme Cathala, rapporteure

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	93 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	93 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	93 000 000	93 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement alloue 93 millions d’euros supplémentaires au programme 166 pour rehausser le budget dédié aux dépenses d’investissement immobilier des services judiciaires, dont les crédits ont diminué de 62 % en AE et de 26 % en CP, alors même que certains bâtiments du parc judiciaire sont vétustes et inadaptés au niveau d’activité juridictionnelle.

En conséquence, il abonde l'action 6 Soutien du programme 166 Justice judiciaire à hauteur de 93 millions d'euros en AE et CP et il ponctionne à hauteur du même montant l'action 1 du programme 107 Administration pénitentiaire.